



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent
Tel: 247 85510
Email: laurent.jome@ms.etat.lu

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
19 JUIN 2018

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Luxembourg, le 18 juin 2018

Réf. : 825xce46f

Concerne: Question parlementaire n° 3810 du 11 mai 2018 de Madame la Députée Sylvie Andrich-Duval et Martine Hansen.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe une réponse à la question parlementaire no 3810 du 11 mai 2018 de Mesdames les députées Sylvie Andrich-Duval et Martine Hansen au sujet des projets de fusion entre le Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique et le Centre Hospitalier du Nord.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La Ministre de la Santé,

Lydia MUTSCH





**Réponse de la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 3810
de Mesdames les députées Sylvie Andrich-Duval et Martine Hansen
concernant le projet de fusion
entre le Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique et le Centre Hospitalier du Nord.**

Tout en rappelant aux honorable députées, qui s'enquière du projet de fusion entre le Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique (CHNP) et le Centre Hospitalier du Nord (CHdN), ma réponse à la question parlementaire n° 3640, je tiens à les rassurer que ledit projet reste toujours d'actualité.

Je me félicite tout d'abord de la dynamique retrouvée au niveau des organismes gestionnaires des deux établissements publics en ce qui concerne les pourparlers qui vont bon train en vue d'une fusion.

S'il est certes vrai que depuis 2014, les deux établissements ont chacun fait, à tour de rôle, un pas vers l'autre, force est de constater que ces multiples contacts à différents niveaux n'ont pas permis d'avancer significativement vers la réalisation d'un projet commun.

Si la concertation entre le CHNP et le CHdN en vue de la réalisation de cet objectif est tout à fait constructive, il est toutefois prématuré à ce stade de s'avancer tant sur la vocation du futur établissement, qui devra être créé par le législateur, que sur une date à laquelle cette fusion deviendra effective.

Il est vrai que le président du conseil d'administration du CHNP m'a remis sa démission pour des raisons personnelles. Le successeur pour assumer la fonction de président du conseil d'administration vient d'être désigné.

En ce qui concerne le directeur général du CHNP, son contrat de travail a été résilié d'un commun accord avec effet au 1^{er} juin 2018. Le conseil d'administration, présidé par son vice-président, vient de désigner le directeur administratif et financier en tant que directeur général faisant fonction, tout en ayant décidé, en même temps, d'entamer dans les meilleurs délais la procédure en vue du recrutement d'un nouveau directeur général.